

Le 4 octobre 2023

## Projet de loi de finances 2024 189 créations de postes à Jeunesse et Sports Les inspecteurs de la jeunesse et des sports en première ligne

Le gouvernement vient d'annoncer lors de la présentation du PLF 2024 la **création de près de 200 postes au sein de son administration chargée de la jeunesse et des sports**. Il faut s'en réjouir.

Pour autant, cette annonce intervient **après de trop nombreuses années** pendant lesquelles « Jeunesse et Sports » s'est vidée de ses forces vives passant de 8 289 à 4 453 agents (entre 2003 et 2018) notamment en impactant fortement le corps des inspecteurs de la jeunesse et des sports (IJS) dont les effectifs ont été réduit d'un tiers en moins de 15 ans. Les services JS se sont retrouvés « sous la ligne de flottaison » avec moins d'un inspecteur de la jeunesse et des sports par département.

L'inversion de cette trajectoire n'en est que plus salubre pour repeupler des « services à l'os » à l'heure où **la demande en faveur de la protection du public** explose pour prévenir et lutter contre les violences sexuelles et sexistes ainsi que le harcèlement dans le secteur du sport ou des accueils des mineurs et des jeunes. De surcroît, **l'Etat doit s'opposer à la multiplication des dérives** séparatistes, communautaristes ainsi qu'aux atteintes aux valeurs et principes républicains. Cette situation appelle **la présence quotidienne de fonctionnaires Jeunesse et Sports** en nombre suffisant et bien formés, pour mailler le territoire et traiter ces problèmes dans une **approche à la fois éducative et réglementaire**.

Les inspecteurs de la jeunesse et des sports sont les agents de l'Etat les mieux armés pour relever les défis d'une **éducation qui protège et qui intègre**. Ils sont à la manœuvre en tant que managers des équipes jeunesse et sports pour porter des actions de prévention, éducatives et pédagogiques à la tête de services reconnus par les associations et les collectivités sur le terrain. Les inspecteurs de la jeunesse et des sports pilotent les contrôles, inspectent, conduisent les enquêtes et mettent en œuvre les sanctions administratives. Au-delà de la seule sécurisation des « colonies » durant l'été, une image bien trop réductrice, les préfets ont depuis longtemps reconnu leur capacité à agir de manière interministérielle pour produire de l'action collective et les autorités académiques leur agilité pour accompagner la jeunesse dans un parcours éducatif global en complément des apprentissages scolaires.

**Ainsi, la présence territoriale des IJS est plus que jamais indispensable :  
En 2024, les recruter en nombre doit être une priorité.**

CONTACTS PRESSE  
Gildo CARUSO  
Philippe BAYLAC